

## Disposition environnementales ZAI Gruen à SIERENTZ

Le candidat doit obtenir 100 points minimum, à travers 3 familles ou moins de critères

	Points
<b>1. critère de perméabilité des espaces non bâtis</b>	
<b>voirie et stationnement</b>	
1 100% voirie et stationnement drainant	
2 100% drainant et végétalisé	
3 Récupération d'eau de pluie (à destination des espaces verts ou aires de lavages)	
4 Gestion coordonnée de l'infiltration avec la biodiversité (critère 2)	
<b>Divers</b>	
5 Mise en place d'un CBS minimum ??	
6 densité du projet, utilisation économe de l'espace	
<b>2. critère de maintien et développement de la biodiversité</b>	
<b>Clotures</b>	
7 parcelle non close ou clôture végétale	
<b>Prescriptions paysagères</b>	
8 trame verte et végétalisation des pieds d'arbres	
9 éviter les espèces allergisantes	
10 application d'une charte qualité travaux paysagers	
11 gestion coordonnée infiltration-biodiversité	
<b>Protection de la ressource en eau</b>	
12 zero phyto	
<b>Actions complémentaires en faveur de la biodiversité</b>	
13 Favoriser les actions de protection de la biodiversité locale (Hôtel à insectes, Nichoirs à oiseaux, mise en oeuvre de la charte des refuges LPO)	
14 Label BiodiverCity ou Effinature	
15 plantations d'essences locales (label végétal local)	
<b>3. critère de performance énergétique</b>	
<b>Enseigne et éclairage</b>	
16 Aucun éclairage d'enseigne	
17 Eclairage selon les usages : détection, temporisation	
<b>Préconisation thermique et gestion de l'énergie</b>	
18 recherche de synergie production consommation	
19 récupération et valorisation de la chaleur fatale	
20 murs végétalisés (rafraichissement naturel du bâtiment)	
<b>4. critère de qualité architecturale et insertion paysagère</b>	
<b>Aspect des constructions - volumétrie</b>	
21 bâtiment bioclimatique	
22 projet innovant, panneaux solaires verticaux	
<b>Matériaux et couleurs</b>	
23 matériaux biosourcés, niveau 1 du label	
24 bâtiment bas carbone	
25 bâtiment résilient, flexible,	
<b>Toitures</b>	
26 toiture 50% production + végétal (yc compris potager) ou 100% production	
<b>Prescriptions paysagères</b>	
27 Mettre en place une charte qualité travaux paysagers	
<b>5. critère de confort d'usage-RSE</b>	
<b>Accès au lot</b>	
28 séparation des usages : PL-VL/ vélos et piétons	
<b>Gestion des déchets</b>	
29 Installation et entretien d'une aire de compostage des déchets alimentaires et/ou des déchets verts au sein du lot (ou mutualisé à plusieurs lots)	
30 Réutiliser au maximum les matériaux produits sur le site (chute de production, emballages...) dans une démarche d'économie circulaire	
31 Politique d'économie circulaire qui privilégie les circuits courts	
32 Gestion différenciée des espaces verts (mulching lors de la tonte, broyage des branches et utilisation du broyat...)	
33 Mise en place d'un chantier vert selon les critères de la Fédération Française du bâtiment	
34 Eco-pâturage	
<b>Mobilité et déplacement</b>	
35 Plan de Déplacement Entreprise ou inter-entreprises	
36 Outil de gestion de flotte/optimisation taille du parc	
37 promotion du co-voiturage	
38 local vélo équipé d'une station entretien, gonflage, et de casiers de rangement	
<b>Protection de la ressource en eau</b>	
39 Chantier économe en eau	
<b>RSE</b>	
40 espace partagé extérieur, pique nique ...	
41 Présence de vestiaires équipés de casiers et de douches	
42 Aménagement qualitatif des espaces de travail (confort visuel, acoustique ...)	
43 politique RSE ambitieuse (ISO26000)	

total

minimum 100 points à atteindre